



Secrétariat Général

Après examen des questions inscrites à l'ordre du jour, le Conseil Municipal :

- **PREND CONNAISSANCE** des décisions du Maire suivantes, prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

**OCCUPATION DE
LOCAUX COMMUNAUX**

Gymnase Lucien Poulard

- **13 octobre 2014** : Signature d'une convention entre la Ville et l'IME La Rive, représenté par son Directeur, Monsieur Yannick WIDMER, fixant les modalités d'utilisation du gymnase Lucien Poulard pour y pratiquer des activités sportives, les lundis de 9h30 à 10h30, les mardis de 9h30 à 12h et de 15h15 à 16h30, à compter du 8 septembre 2014 jusqu'au 30 juin 2015. Cette convention est consentie au tarif horaire de 4,70 €.

Gymnase de Bellevue

- **15 octobre 2014** : Signature d'une convention entre la Ville et le CHRP ADAPEI 35, représenté par sa Directrice, Madame Nadine CHEREAU, fixant les modalités d'utilisation du gymnase de Bellevue, pour la pratique d'activités sportives adaptées, tous les lundis de 19h15 à 20h45, à compter du 20 octobre 2014 jusqu'au 30 juin 2015. Cette mise à disposition des locaux est consentie au prix horaire de 4,70 €.

Complexe sportif Joseph Ricordel

- **20 octobre 2014** : Signature d'une convention entre la Ville et la Fédération d'Animation Rurale en Pays de Vilaine (FÉDÉ), représentée par son Président, Monsieur François ROBERT, fixant les modalités d'utilisation de la surface artificielle d'escalade du complexe sportif Joseph Ricordel, le lundi de 18h à 20h et le mercredi de 10h à 12h, à compter du 21 octobre 2014 jusqu'au 30 juin 2015. Cette mise à disposition des locaux est consentie au tarif horaire de 17,70 €.

Dojo municipal

- **20 octobre 2014** : Signature d'une convention entre la Ville et l'IME La Rive, représenté par son Directeur, Monsieur Yannick WIDMER, fixant les modalités d'utilisation du dojo municipal "Louis Juette" pour la pratique d'activités sportives, le mardi de 14h00 à 15h00, le jeudi de 9h30 à 10h30 et le vendredi de 9h30 à 10h30 et de 13h30 à 15h30, à compter du 1^{er} janvier jusqu'au 30 juin 2015. Cette mise à disposition est consentie au tarif horaire de 4,70 €.

Salle du Tir à l'Arc

- **31 octobre 2014** : Signature d'une convention entre la Ville et la Fédération d'Animation Rurale en Pays de Vilaine (FÉDÉ), représentée par son Président, Monsieur François ROBERT, fixant les modalités d'utilisation de la salle du tir à l'arc pour y pratiquer des activités de tir à l'arc, le lundi 2 février 2015 de 10h à 12h et de 13h30 à 15h30, et sur d'autres créneaux qu'il conviendra de définir entre les deux parties, à compter du 1^{er} novembre 2014 jusqu'au 30 juin 2015. Cette mise à disposition est consentie au tarif horaire de 4,70 €.

Salle des Jardins St Conwoïon

- **24 novembre 2014** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association Scouts An Avel Mor, représentée par son Président, dont le siège social est situé à Nantes, fixant les modalités de mise à disposition de la salle des Jardins Saint-Conwoïon le dimanche 7 décembre 2014 de 9h à 18h pour une réunion projection photos. Cette mise à disposition est consentie au tarif de 57,10 €.

Halles Garnier

- **6 janvier 2015** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Association LIONS CLUB, représentée par son Président, Monsieur Yannick CRAMBERT, fixant les modalités d'occupation du local des Halles Garnier, situé Quai Jean Bart, pour l'organisation d'un vide-grenier le dimanche 15 mars 2015. Cette mise à disposition des locaux est consentie à titre gratuit.

-Boulodrome-

- **13 janvier 2015**: Signature d'une convention entre la Ville et l'association APEL de l'École Notre-Dame, demeurant 4 quai Surcouf à Redon, fixant les modalités de mise à disposition du boulodrome des Halles Garnier pour l'organisation d'un concours de pétanque le samedi 24 janvier 2015. Cette mise à disposition des locaux est consentie à titre gratuit.

ACTIVITÉS PÉRI-ÉDUCATIVES

À caractère culturel ou artistique

- **7 janvier 2015** : Signature d'une convention de partenariat entre la Ville et l'association Le Jardin de Pirouette, représentée par sa Présidente, Madame Marie-Thérèse NICOLAS, dont le siège social se situe à Plessé, relative à la mise en œuvre d'activités péri-éducatives (activités ludiques et artistiques autour du jardin) destinées aux enfants de l'école publique Henri Matisse.

Cette convention est conclue pour toute la durée prévue dans son annexe, à savoir du 12 janvier au 3 avril 2015, moyennant la somme de 38 euros TTC par heure.

MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE

Marchés de fournitures et services

- **16 décembre 2014** : Signature d'un marché pour la fourniture de gaz naturel pour la Ville, passé selon la procédure adaptée, avec la société TOTAL ENERGIE GAZ de La Garenne Colombes (92) pour un montant de 173 000 euros HT (abonnement et consommation) pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 14 octobre 2016, soit 21 mois et quatorze jours.

- **18 décembre 2014** : Signature d'un marché de services à bons de commandes pour la maintenance et l'évolution des systèmes de téléphonie, des infrastructures de sécurité, des réseaux et applications connexes de la mairie, passé selon la procédure adaptée, avec la société GROUPE TC de Noyal-sur-Vilaine (35) pour les montants suivants:

- Maintenance matérielle et logicielle corrective (sur 4 ans): 14 400,00 € HT

- Maintenance logicielle évolutive (sur 4 ans): 8 563,20 € HT.

Le marché est conclu pour une durée de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2015, reconductible ensuite tacitement deux fois, pour une durée d'un an, sans que sa durée puisse excéder quatre ans.

- **22 décembre 2014** : Signature d'un marché, passé selon la procédure adaptée, entre la Ville et la SARL RECADIS (Intermarché) de Redon, pour la fourniture de carburant pour le parc automobile et le matériel municipal. La remise appliquée par le prestataire est de 0,50 % sur le montant HT de l'ensemble des achats de carburant.

- **26 décembre 2014** : Signature d'un marché de fourniture pour l'acquisition d'un chargeur à bras télescopique, passé selon la procédure adaptée, avec la société AXCEL MANUTENTION de Theix (56), pour un montant total de 70 315,00 euros HT. Il est prévu la reprise de l'ancien chargeur pour un montant de 16 000 euros net.

Marché de travaux

- **14 janvier 2015** : Signature d'un marché de travaux pour la restructuration de la voirie communale 2014, passé selon la procédure adaptée, avec l'entreprise COLAS CENTRE OUEST de Noyal-sur-Vilaine (35) pour un montant total de 83 442,34 € HT.

- **22 janvier 2015** : Signature d'un marché de travaux pour la démolition d'une partie du bâtiment STEF, dans le cadre de la libération et la reconstitution de l'espace ferroviaire au sud de la gare, passé selon la procédure adaptée, avec l'entreprise Pigeon Environnement d'Entrammes (53) pour un montant total de 49 830,75 € HT.

PRESTATIONS DE SERVICES
OU AUTRES PARTENARIATS

- **19 janvier 2015** : Signature d'un contrat de prestation de services entre la Ville et la société Top Net, située 13 rue du Port à Redon, pour l'aspiration des sols, trois fois par an, des salles de tennis de l'Amicale Laïque et du Tennis Club Redonnais. Ce contrat est passé pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2015, reconductible tacitement deux fois, sans pouvoir excéder trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2017, moyennant un coût total de 500,58 € TTC par salle.

- **19 janvier 2015** : Signature d'un contrat de prestation de services entre la Ville et la société Top Net, située 13 rue du Port à Redon, pour le nettoyage des vitrages, deux fois par an, des bâtiments communaux suivants: Mairie, Maison de l'Enfance, complexe sportif Joseph Ricordel et écoles maternelles et élémentaires.

Ce contrat est passé pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2015, reconductible tacitement deux fois, sans pouvoir excéder trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2017, moyennant les montants suivants:

- Mairie: 2 171,18 € TTC
- Maison de l'Enfance: 638,52 € TTC
- Complexe sportif Joseph Ricordel: 567,58 € TTC
- Ecoles maternelles et élémentaires: 2 458,80 € TTC (extérieur) et 3 498,95 € TTC (extérieur et intérieur)

CONCESSIONS DE CIMETIÈRE

- **2 décembre 2014** : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Madame Simone TIGREAT, domiciliée à Tours (Indre et Loire), pour une durée de trente ans, à compter du 15 octobre 2014, moyennant la somme de 221 €.

- **2 décembre 2014** : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Madame Aline DANIEL, domiciliée à Renac, pour une durée de trente ans, à compter du 16 novembre 2012, moyennant la somme de 221 €.

- **2 décembre 2014** : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Madame Marie Madeleine DELZONGLE, domiciliée à Redon, pour une durée de trente ans, à compter du 26 mars 2014, moyennant la somme de 221 €.

- **2 décembre 2014** : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Monsieur André RÉGENT, domicilié à Redon, pour une durée de trente ans, à compter du 23 août 2014, moyennant la somme de 221 €.

- **2 décembre 2014** : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Madame Catherine CHABROUX, domiciliée à Redon, pour une durée de trente ans, à compter du 25 avril 1997, moyennant la somme de 221 €.

- **2 décembre 2014** : Délivrance d'une concession de case cinéraire dans le columbarium du cimetière de Galerne à Monsieur et Madame Jacqueline MARO, domiciliés à Redon, pour une durée de trente ans, à compter du 6 novembre 2014, moyennant la somme de 446 €.

- **2 décembre 2014** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de La Riaudais à Madame Madeleine ROBIN, domiciliée à Redon, pour une durée de trente ans, à compter du 28 octobre 2014, moyennant la somme de 221 €.

- **2 décembre 2014** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de La Riaudais à Madame Catherine MOREAU, domiciliée Redon, pour une durée de trente ans, à compter du 28 octobre 2014, moyennant la somme de 221 €.

- **9 décembre 2014** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de La Riaudais à Monsieur Roger LORHO, domicilié à Redon, pour une durée de cinquante ans, à compter du 5 novembre 2014, moyennant la somme de 446 €.

- **10 décembre 2014** : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Monsieur Jean-Pierre L'HARIDON, domicilié à Redon, pour une durée de trente ans, à compter du 25 février 2013, moyennant la somme de 221 €.

- **11 décembre 2014** : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Monsieur Christian JUDAIS, domicilié à Rieux, pour une durée de quinze ans, à compter du 15 décembre 2014, moyennant la somme de 91,50 €.

- **12 janvier 2015** : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Madame Isabelle MEIGNEN, domiciliée à Cesson-Sévigné, pour une durée de trente ans, à compter du 16 juillet 2006, moyennant la somme de 221 €.
- **12 janvier 2015** : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Madame Chantal DELTEUCH, domiciliée à Chatillon (92), pour une durée de trente ans, à compter du 2 janvier 2014, moyennant la somme de 221 €.
- **12 janvier 2015** : Délivrance d'une concession de case cinéraire dans le columbarium du cimetière de Galerne à Monsieur Paul LE FLOCH, domicilié à Redon, pour une durée de trente ans, à compter du 27 novembre 2014, moyennant la somme de 446 €.
- **12 janvier 2015** : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Madame Christine POILVET, domiciliée à Redon, pour une durée de trente ans, à compter du 20 septembre 1995, moyennant la somme de 221 €.
- **12 janvier 2015** : Renouvellement d'une concession dans le columbarium du cimetière de Galerne à Madame Catherine CHAUVET, domiciliée à Redon, pour une durée de quinze ans, à compter du 5 novembre 2012, moyennant la somme de 216 €.
- **12 janvier 2015** : Délivrance d'une concession de case cinéraire dans le columbarium du cimetière de Galerne à Madame Micheline LABESSE, domiciliée à Redon, pour une durée de quinze ans, à compter du 27 octobre 2014, moyennant la somme de 221 €.
- **12 janvier 2015** : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Monsieur Philippe DALIBERT, domicilié à Bains sur Oust, pour une durée de trente ans, à compter du 26 octobre 2013, moyennant la somme de 221 €.

• A l'unanimité, **APPROUVE** le plan de financement des travaux de réaménagement du bâtiment voyageurs qui se présente comme suit :

Partenaires	Clef de répartition aux CE 06/2013 + actualisation 4% en montant H.T.
État	116 000 €
Région Bretagne	383 200 €
Région des Pays de la Loire	141 400 €
Département du Morbihan	158 000 € (*)
Communauté de Communes du Pays de Redon	230 100 €
Ville de Redon	345 200 €
SNCF - Gare & Connexions	542 100 € (*)
Coût total des travaux + Frais de MOE travaux + MOA et prestations associées	1 916 000 €

(*) Montant forfaitaire

APPROUVE le projet d'avenant n° 1 à la convention de financement des travaux à la phase réalisation et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

• Par 26 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, **APPROUVE** le projet de dispositif de vidéoprotection sur le secteur de la gare, **SOLLICITE** de l'État, au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, une subvention sur les honoraires du cabinet ACS ainsi que sur les dépenses de matériel et d'équipement et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

• Par 22 voix pour et 7 voix contre, **APPROUVE** l'opération de réalisation d'un carrefour giratoire route de Rennes/rue de Normandie, **VALIDE** le plan de financement prévisionnel, **DÉCIDE** de solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

• A l'unanimité, **DÉCIDE** le versement d'un acompte sur la subvention 2015 de 150 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Redon et **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à l'exécution de cette décision seront inscrits au Budget Primitif Ville de l'exercice 2015.

• A l'unanimité,, **DÉCIDE** le versement d'un acompte sur la subvention 2015 de 31 963,30 € à l'Association Confluence et **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à l'exécution de cette décision seront inscrits au Budget Primitif Ville de l'exercice 2015.

• Par 28 voix pour et 1 abstention, **DECIDE** d'accorder à la société HLM "Les Foyers" sa garantie d'emprunts pour une opération de construction de 13 logements situés rue Notre Dame/rue Thiers pour un montant de 474 358 €, soit 50 % du montant des emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations aux caractéristiques suivantes :

Nom de l'offre	PLAI	PLAI Foncier	PLUS	PLUS Foncier
Montant	231 417 €	21 802 €	645 165 €	50 332 €
Durée	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
Marge fixe	-0,2 %		0,6 %	
Taux de la période	0,8 %		1,6 %	
Base de calcul	30/360			
Périodicité	Annuelle			
Index	Livret A			
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêt différé)			
Conditions de remboursement	Indemnité forfaitaire 6 mois			
Commission	0 €			

S'ENGAGE au cas où la société HLM "Les Foyers", pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes les sommes exigibles dues par elle, au titre de l'emprunt garanti, en principal, intérêts, indemnités, frais et accessoires, à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais pouvoir opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la société HLM "Les Foyers" pour formaliser l'engagement de caution pris par la Ville dans les conditions définies ci-dessus et à signer tout document y afférent.

• Par 28 voix pour et 1 abstention, **DECIDE** d'accorder à la société HLM "Les Foyers" sa garantie d'emprunts pour une opération de construction d'un foyer pour personnes handicapées de 9 logements situés 85 rue Notre Dame et 48 rue Thiers pour un montant de 753 277 €, soit 50 % du montant des emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations aux caractéristiques suivantes :

Nom de l'offre	PLUS	PLUS Foncier
Montant	1 217 718 €	288 836 €
Durée	40 ans	50 ans
Marge fixe	0,6 %	
Taux de la période	1,6 %	
Base de calcul	30/360	
Périodicité	Annuelle	
Index	Livret A	
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)	
Conditions de remboursement	Indemnité forfaitaire 6 mois	
Commission	0 €	

S'ENGAGE au cas où la société HLM "Les Foyers", pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes les sommes exigibles dues par elle, au titre de l'emprunt garanti, en principal, intérêts, indemnités, frais et accessoires, à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais pouvoir opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la société HLM "Les Foyers" pour formaliser l'engagement de caution pris par la Ville dans les conditions définies ci-dessus et à signer tout document y afférent.

• A l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à rectifier par avenant l'erreur matérielle figurant à l'acte d'engagement du lot n° 5 "Protection Juridique Générale" du marché d'assurances de la Ville et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer ledit avenant à intervenir, portant le montant du lot à 521,74 € TTC.

• A l'unanimité, **EMET** un avis favorable au projet de Programme Local de l'Habitat établi par la Communauté de Communes du Pays de Redon et **EMET** le souhait que l'action 3 soit, au même titre que l'action 2, centrée sur le cœur urbain de Redon, étant donné que le budget attribué à l'action 2 dans le premier projet de PLH (86 000 € / an) a été réparti à parts égales entre les actions 2 et 3 dans le nouveau projet (43 000 € / an par action). Ceci permettrait de confirmer un des objectifs forts du PLH, à savoir la réhabilitation d'une part significative des logements anciens du centre-ville de Redon.

• Par 24 voix pour et 5 abstentions, **DÉCIDE** de vendre à la Communauté de Communes du Pays de Redon, représentée par son Président, l'ensemble immobilier dénommé "Château de Caslou", situé rue Joseph Lamour de Caslou (place du Parc Anger) et cadastré section AC n° 432 et 433 pour une surface totale de 395 m², au prix de 250 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Affaires Foncières à signer l'acte notarié à intervenir et tous les documents afférents.

• A l'unanimité, **ACCEPTE** la cession gratuite par Monsieur Henry REGENT, au profit de la Ville de Redon, de deux parcelles sises chemin du Prarna, cadastrées section E n° 1651 et 1702 pour une superficie totale de 544 m², **PRECISE** que les frais de notaire liés à cette cession gratuite seront à la charge de la Ville de Redon et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Affaires Foncières à signer l'acte notarié à intervenir et tous les documents afférents.

• A l'unanimité, **DÉCIDE** l'engagement d'une enquête publique préalable au transfert dans le domaine public communal de la voirie et des équipements communs du lotissement privé dénommé "les Jardins de Beausoleil", situé impasse Saint-Conwoïon.

• A l'unanimité, **DÉCIDE** l'engagement d'une enquête publique préalable au transfert dans le domaine public communal de la voirie et des équipements communs du lotissement privé dénommé "le Clos de la Fonchais", situé dans le secteur de Cotio.

• A l'unanimité, **APPROUVE** l'étude sommaire réalisée par le Syndicat départemental d'énergie 35 (SDE 35) pour l'effacement des réseaux basse tension de l'avenue de la Gare, de la rue Charles Sillard et de la rue de la Gicquelaie (partie bordant la STEF), **S'ENGAGE** à réaliser les travaux correspondants, **DEMANDE** au SDE 35 d'engager les études détaillées et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes.

• A l'unanimité, **DÉCIDE** de procéder à la dénomination des rues et chemins de la ZAC du Châtel Haut-Pâtis comme suit :

- 1) Avenue du CHÂTEL HAUT-PÂTIS
- 2) Rue Jean-Michel BOLLÉ
- 3) Rue Marie-Suzanne MAROTTE
- 4) Rue Anne-Marie BOUDALIEZ (Résistante)
- 5) Rue Pierre-Yves TRESSEL
- 6) Impasse Hervé BAZIN
- 7) Rue Yves MORVAN (Résistant)
- 8) Chemin du GRAND CHÂTEL
- 9) Chemin du MITAN
- 10) Chemin du HAUT-PÂTIS
- 11) Le CHEMINET
- 12) Chemin de l'EPINE
- 13) Chemin du CLOS CHÂTEL
- 14) Chemin de la CLAIE

• A l'unanimité, **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'électricité constitué par le Syndicat départemental d'énergie 35, **AUTORISE** l'adhésion de la Ville de Redon au groupement de commandes de fourniture d'électricité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de groupement et toutes les pièces afférentes et **AUTORISE** le représentant du coordonnateur (SDE 35) à signer les marchés et accords-cadres issus du groupement de commandes, pour le compte de la Ville de Redon.

• A l'unanimité, **APPROUVE** le plan de financement du chantier d'insertion "Les Jardins Saint-Conwoïon" au titre de l'année 2014, **SOLLICITE** une subvention du Département d'Ille-et-Vilaine pour un montant de 20 046 €, soit 31,91 % du coût total éligible de l'opération, **SOLLICITE** une subvention du Fonds Social Européen pour un montant de 20 046 €, soit 31,91 % du coût total éligible de l'opération, **DIT** que la participation de la Ville de Redon s'élève à 22 728 €, soit 36,18 % du coût total éligible de l'opération et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution des subventions à intervenir et tout autre document afférent à ce dossier.

• A l'unanimité, **APPROUVE** le vœu suivant :

"Le Centre Hospitalier de Redon est engagé depuis plusieurs mois dans une réflexion autour de son projet de modernisation architecturale.

1) Un projet de modernisation architecturale porteur d'une profonde transformation des organisations.

Ce projet de "modernisation" a évolué, au fil de cette réflexion, vers un véritable projet de "transformation", les évolutions envisagées allant bien au-delà d'une simple amélioration des conditions hôtelières de l'accueil des patients, mais étant bien mises au service du projet médical et stratégique de l'établissement.

Sur la base de cet objectif général, un travail de réflexion en profondeur associant l'ensemble de la communauté médicale de l'hôpital a permis de faire émerger un projet stratégique, organisationnel et architectural pour le Centre Hospitalier de Redon comportant quatre axes principaux :

- La fluidification des parcours au sein de l'hôpital : identification des lits de soins palliatifs, diminution des durées de séjours afin d'absorber l'augmentation naturelle d'activité à capacité constante, création d'une unité post-urgences.
- L'ouverture sur l'extérieur : création d'un plateau commun de consultations externes.
- La qualité des prises en charge : développement de l'unité de proximité AVC, hospitalisation en chambres seules.
- La réponse au besoin du territoire : activité de télé radiologie, endoscopie diagnostique, hôpital de jour de gériatrie, développement des parts de marché d'accouchements, chirurgie ophtalmologique, hôpital de jour en chimiothérapie, activité d'hospitalisation en gériatrie.

Les principaux éléments du programme architectural sont les suivants :

- Maternité : restructuration complète du secteur d'accouchement et regroupement et la modernisation du secteur de pédiatrie et de gynéco-obstétrique.
- Agrandissement des urgences sur la rue pour suivre l'activité de manière à restructurer les flux et améliorer l'accueil des urgences (première porte d'entrée de l'hôpital).
- Agrandissement des consultations et mutualisation médico-chirurgicale, en proximité de l'accueil et de l'imagerie.
- Restructuration complète des trois derniers niveaux d'hébergement pour mise en conformité et mise à niveau des hospitalisations (augmentation de la part des chambres seules).

Le coût du projet, toutes dépenses confondues valeur finale, est estimé à 25,5 millions d'euros.

2) La nécessité d'accompagner l'établissement dans son projet de retour à l'équilibre et de développement, au bénéfice de la population du pays de Redon et Vilaine.

Le Centre Hospitalier de Redon s'est engagé de manière volontariste dans un projet de retour à l'équilibre financier qui devrait être en très grande partie atteint en 2014 et définitivement dès l'année 2015. Cette évolution remarquable a par ailleurs été réalisée en parallèle d'un travail de consolidation des effectifs médicaux et d'une diminution très significative du recours à l'intérim médical.

La nécessité du maintien et du développement de cet équipement sanitaire vient par ailleurs d'être à nouveau confirmée par la décision de la Ministre de la Santé de reconnaître le Centre Hospitalier de Redon comme un établissement "isolé", bénéficiant à ce titre d'une dotation financière pérenne.

Dans ces conditions, et au vu du projet présenté par l'établissement, le Conseil Municipal de Redon en appelle aux pouvoirs publics pour permettre la réalisation rapide de ce projet d'investissement structurant et indispensable, en y apportant le soutien financier nécessaire."

• A l'unanimité, **APPROUVE** le vœu suivant :

"Monsieur, Madame, Mademoiselle, Mehmet, Aynur et Vildan Ozturk, famille kurde vivant à Redon depuis 2011, ont quitté la Turquie suite à des menaces et des discriminations d'ordre politique.

Monsieur Mehmet Ozturk a vécu en France de 2002 à 2007, à Nancy puis à Rennes. Il a été expulsé en 2007. Les persécutions et les discriminations ayant continué, la famille a alors décidé de revenir en France le 10 août 2011 et séjourne à Redon depuis cette date.

Le 26 octobre 2011, ils ont sollicité une demande d'asile auprès de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, qui leur a été refusée. Depuis lors, toutes les démarches administratives et judiciaires ont

également conduit à un refus. Le 17 novembre 2014, la préfecture d'Ille-et-Vilaine a signifié à Monsieur et Madame Ozturk un "refus de séjour assorti d'une obligation de quitter le territoire français ". Cette procédure est suspendue pour Monsieur Mehmet Ozturk jusqu'au mois de juin 2015, soit jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Précisions:

- Monsieur Mehmet Ozturk a une promesse d'embauche qui aboutirait à un CDI s'il était autorisé à travailler.

- Les trois membres de la famille se sont efforcés d'apprendre le français et participent à la vie locale associative.

- Mademoiselle Vildan Ozturk, entrée en 4^{ème} au Collège Bellevue, en septembre 2011, sans parler un mot de français, est cette année en 1^{ère} S au Lycée Beaumont de Redon. En juin 2015, elle passera les épreuves anticipées du baccalauréat.

La famille Ozturk bénéficie d'un soutien important auprès des habitants de Redon et du Pays de Redon. Une pétition en sa faveur a recueilli plus de 1000 signatures. Trois manifestations publiques de soutien, qui ont eu lieu les 13, 22 et 29 janvier 2015, ont rassemblé plusieurs centaines de personnes devant la sous-préfecture de Redon.

Le Conseil Municipal de Redon, réuni le 5 février 2015,

Considérant :

- la situation particulière de Monsieur Mehmet Ozturk vis-à-vis de son pays d'origine,

- le fait que Monsieur et Madame Ozturk et leur fille vivent à Redon depuis 2011 et qu'ils y sont parfaitement intégrés,

- le fait que Mademoiselle Vildan Ozturk doit pouvoir poursuivre ses études,

Compte-tenu également du soutien populaire exprimé par de nombreux Redonnais sensibles à leur situation,

Considérant que Monsieur, Madame, Mademoiselle, Mehmet, Aynur et Vildan Ozturk ont fait preuve de leur volonté et de leur capacité d'intégration,

et **DEMANDE** à Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine de reconsidérer la position de l'Etat vis-à-vis de la famille OZTURK compte-tenu des données exprimées ci-dessus, afin qu'elle puisse bénéficier d'une régularisation exceptionnelle sur le territoire français."

Vu pour être affiché le 6 février 2015 conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

À Redon, le 6 février 2015,
Le Maire,
Pascal DUCHÊNE

